

Une majorité d'organisations syndicales n'a pas approuvé le projet de décret relatif au socle commun de connaissances, de compétence et de culture

Au CSE du 12 mars, FO, CGT, SUD, SNALC ont voté contre le projet de décret portant sur le socle commun. La FSU s'est abstenue. L'UNSA et la CFDT ont voté pour. La majorité des organisations syndicales refuse donc d'approuver le projet de décret sur le socle commun.

Pour la FNEC FP FO, le socle commun a pour seule fonction d'adapter l'école au cadre de l'austérité, du pacte de responsabilité.

Répondant à une vieille exigence patronale, il substitue une logique de compétences à celle des qualifications fondées sur les diplômes nationaux, et ouvre ainsi la voie à la remise en cause de l'ensemble des garanties collectives. La logique du socle c'est la logique de la loi Macron !

Il rationne les connaissances disciplinaires, les dilue dans des compétences vagues et interchangeables d'une matière à une autre. La ministre, présentant son projet de réforme du collège, a d'ailleurs déclaré que le collège souffrait d'un enseignement « trop centré sur les disciplines ». La consultation sur le socle organisée par le ministère a au contraire fait apparaître l'attachement de la majorité des personnels aux connaissances et à l'enseignement disciplinaires. Pour FO, l'enseignement disciplinaire doit rester la règle.

Pour tous les enseignants, le socle, c'est l'alourdissement de la charge de travail, l'allongement du temps de présence avec la multiplication des réunions de concertation. C'est également au nom du socle commun que le ministère prépare le rapprochement école collège, ouvrant la voie aux fusions de corps et à la remise en cause des garanties statutaires.

Le socle commun s'inscrit complètement dans l'offensive d'ensemble concentrée aujourd'hui dans le pacte de responsabilité et la loi Macron. Le projet de décret sur le socle commun ne peut être amendé : il ne peut être que rejeté.

Le 9 Avril, FO, CGT, Solidaires, rejoints par la FSU appellent tous les salariés à la grève interprofessionnelle pour l'abandon de l'austérité, du pacte de responsabilité, les personnels seront en grève pour les revendications aux côtés des salariés du public et du privé.

“ **Le socle commun s'inscrit complètement dans l'offensive d'ensemble concentrée aujourd'hui dans le pacte de responsabilité et la loi Macron.** ”